

evelyne revellat

De: evelyne revellat
Envoyé: lundi 28 novembre 2016 10:55
À: charlottehauuy@gmail.com
Objet: Régularisation
Pièces jointes: Justif regularisation-Nov2016.pdf

Importance: Haute

Bonjour,

Compte tenu de la part de chacun des colocataires présents au 1^{er} janvier 2015 et 2016, nous avons pu faire le décompte du remboursement que la SCI Revellat-Perroquet reste à vous devoir, à savoir :

- Impôts locaux 2015 et régularisation de charges : 171,99€
- Impôts locaux 2016 : 172,50€
- Changement de la serrure de l'entrée : - 50,00€ (Malgré notre demande le 16-05, nous attendions le retour des trousseaux de clés et à la demande des colocataires actuels nous avons été obligés de procéder à ce changement de serrure).

La caution de 580,00€ déduite des montants restant dus à la SCI de votre part, nous vous informons que nous allons vous envoyer un chèque d'un montant de 186,51 € sous 8 jours.
(580 - 171,99 - 172,50 = 186,51)

Cordialement

Evelyne Revellat
evelyne@revellat.fr
Mob : 06 60 47 71 64